

Accusé de réception en préfecture
012-211202320-20260810-DCM20260810_7-DE
Reçu le 14/08/2026



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations
de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul
Séance du 10 août 2026

Nombre de conseillers :
En exercice.....9
Présents..... 8
Votants.....8
Exprimés.....9

Date de la convocation : 06/08/2026
Date d'affichage : 06/08/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,
Le six août à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Grange aux Marnes,
Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

PRESENTS : ALVERNHE Audrey, BEAUREPAIRE Antoine, CALMELS Anne, CAVAILLES Françoise, COMBES Bruno, DUFAYS Frédéric., KNIFFKE Christoph, VERLAGUET Clara.

ABSENTS EXCUSÉS : ALCOUFFE Stéphanie.

PROCURATION : ALCOUFFE Stéphanie a donné procuration à CALMELS Anne.

SECRETAIRE DE SEANCE : CAVAILLES Françoise a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de huit.

SEANCE N°2026-8
DELIBERATION N°2026-8-7
FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – Communauté de communes
Désignation des membres aux différentes commissions intercommunales

Vu les articles L5211-1, L2121-22 et L5211-40-1 du CGCT ;

Vu la délibération du 9 juin 2026 de la Communauté de communes Larzac et vallées ;

Considérant que l'organe délibérant peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Considérant que l'EPCI à fiscalité propre peut, lorsqu'il forme une commission dans les conditions de l'article L2122-22 du CGCT susvisé, prévoir la participation à cette commission de conseillers municipaux de communes membres ;

Considérant que par délibération susvisée la communauté de communes Larzac et Vallées à laquelle la commune adhère a décidé de créer trois commissions permanentes où chaque commune a la possibilité de nommer parmi l'ensemble de ces conseillers municipaux un membre titulaire et un membre suppléant représentant la commune ;

Considérant qu'il convient de nommer un membre titulaire et un membre suppléant représentant la commune à chacune des commissions intercommunales (3 commissions permanentes)

- Voirie – bâtiments ;
- Environnement / Développement durable ;
- Aménagement et urbanisme.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à neuf voix pour,

- **Nomment** les membres suivants aux commissions intercommunales :

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES		
	Membre titulaire	Membre suppléant
Commission intercommunale Voirie – Bâtiments	BEAUREPAIRE Antoine	CALMELS Anne
Commission intercommunale Environnement / Développement durable	COMBES Bruno	CAVAILLES Françoise
Commission intercommunale Aménagement - urbanisme	DUFAYS Frédéric	KNIFFKE Christoph

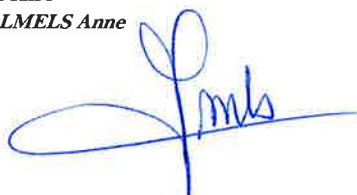
*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents*

*Le Maire
CALMELS Anne
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- *par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 14/08/2026*
- *par publication sur le site Internet www.saintjeanetsaintpaul.fr le 14/08/2026*
-

*Le Maire
CALMELS Anne*



*Le secrétaire de séance
CAVAILLES Françoise*



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.